

DEPARTEMENT  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

OBJET :

Sapeurs-Pompiers vétérans -  
Gratifications.

67013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 JANVIER 1967

Le vingt janvier mil neuf cent soixante sept, à vingt et une heure, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. le Député-Maire, d'après convocations faites le 13 Janvier 1967 .

Etaient présents: M. de LIPKOWSKI, M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BISCAYE, BUJARD, LANUSSE, CAMBLONG, TETARD, STIPAL, BERLAND, DOMEQ, REIX, OSQUIGUIL, VULTAGGIO, Mme BIDEAU, MM. BROTREAU, GACHET, POUGET, BOUDEY, NAULIN, MOUCHOT, BETOUS, COLLE, PECHEVIS .

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées .

Chaque année, le Conseil Municipal fixe le montant de la prime allouée aux sapeurs-pompiers vétérans, âgés de plus de 60 ans et ayant servi parfois plus de 30 années comme volontaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la proposition du Lieutenant, Chef de Corps,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

DECIDE :

- d'allouer pour l'année 1966 les primes suivantes aux sapeurs-pompiers vétérans :



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le

Le Sous-Préfet 6 FEV. 1967

- M. HABILÉ DU CHESNE Xavier, Ex. Capitaine, Chef de Corps 200 F
- M. ARCHELAUS René ..... 120 F
- M. HERVOIR Henri ..... 120 F
- M. GAUDIN Jules ..... 120 F
- M. MECHAIN Marcel ..... 120 F
- M. PLATON René ..... 120 F
- M. RENOULEAUD Paul ..... 120 F
- M. RIGOUR André ..... 120 F

- d'imputer la dépense correspondante, chapitre 942, article 6511, exercice 1966.

Fait et délibéré à ROYAN, le jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature in blue ink]*

COPIÉ  
1021.1531  
1021.1531  
1021.1531